

Nos conseils à chaque âge

Dès le début de ma carrière



Je conserve mes justificatifs
(bulletins de paie, contrats travail, allocations chômage, indemnités maladie, etc.).

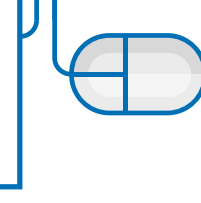
Je crée mon espace personnel

Accédez aux informations liées à votre parcours professionnel ainsi qu'à des services en ligne personnalisés.

MON ESPACE PERSONNEL

Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique

www.lassuranceretraite.fr



À partir de **55 ANS**

Je me prépare

Vous vous situez dans la deuxième moitié de votre carrière, il vous reste encore 5 à 10 ans pour penser à votre retraite. C'est le moment de faire un 1^{er} bilan :

- > faites le point sur vos droits ;
- > obtenez la liste personnalisée de vos démarches grâce au service.

Mes démarches retraite pas-à-pas



À partir de **58 ANS**

Je vérifie ma carrière

Vérifiez votre relevé de carrière et demandez une mise à jour si nécessaire grâce au service

Consulter mon relevé de carrière

J'obtiens mon âge de départ et j'estime le montant de ma retraite

Évaluez votre âge de départ et vérifiez si vous pouvez bénéficier d'un départ anticipé grâce au service

Obtenir mon âge de départ

Estimez le montant de votre retraite grâce au service

Estimer le montant de ma retraite



À partir de **60 ANS**

Je réfléchis à ma fin de carrière

Dernière ligne droite, c'est le moment de préparer votre départ à la retraite. Après avoir fait le point sur votre âge de départ et sur le montant de votre future retraite, vous pouvez diminuer votre activité en fin de carrière ou la prolonger.



1 AN avant votre départ

Je fixe ma date de départ

Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- > l'âge légal de la retraite (62 ans, ou avant si vous êtes éligible à un dispositif de retraite anticipée) ;
- > votre nombre de trimestres ;
- > la date à laquelle vous arrêtez de travailler ;
- > vos droits dans les régimes de retraite complémentaires.

DÉPART ANTICIPÉ POUR CARRIÈRE LONGUE

n'oubliez pas de demander votre attestation de départ anticipé pour carrière longue 8 à 6 mois avant votre départ.

6 À 4 MOIS avant votre départ

Je demande ma retraite en ligne

Vous avez fixé votre date de départ ?

La retraite n'est pas versée automatiquement : il faut en faire la demande, 6 à 4 mois avant.

UNE SEULE DEMANDE POUR L'ENSEMBLE DE VOS RÉGIMES DE RETRAITE

utilisez le service en ligne

Demander ma retraite

c'est simple, pratique et sécurisé.

J'informe mon employeur

Renseignez-vous auprès de votre service du personnel pour respecter votre préavis de départ.



Je suis l'avancement de ma demande

Utilisez le service en ligne

Suivre ma demande en cours

Une fois votre dossier traité, vous recevrez votre notification de retraite par courrier.

Elle vous informe du point de départ de votre retraite, de son montant et justifie de votre statut de retraité.

Une fois à la retraite...

Vous percevez le premier versement le mois suivant votre date de départ.

C'est une nouvelle étape de vie qui vous attend.

Retrouvez de nombreux conseils pour vous aider à bien vivre votre âge et à préserver votre santé sur le site www.pourbienvieillir.fr

Retrouvez toutes les informations pratiques sur www.lassuranceretraite.fr